

Point de passage et d'ouverture 1 : Venise, grande puissance maritime et commerciale

Doc. vidéoprojeté : « Les privilèges accordés aux Vénitiens par le chrysobulle de 1082 »

Consigne : Après avoir présenté le document, vous mettrez en évidence les privilèges commerciaux dont les Vénitiens bénéficient puis vous expliquerez les raisons pour lesquels ils leur ont été accordés.

Point méthode : Analyser un texte en histoire

- citer le texte entre guillemets (avec le numéro des lignes)
- expliquer la citation grâce au cours (définitions, dates et événements, personnages)

Présentation du document

Ce document est un extrait d'une chrysobulle, c'est-à-dire une bulle impériale, promulguée en 1082 par l'empereur byzantin Alexis I^{er} Comnène. Une bulle impériale est une décision prise par un empereur sur le trône. Celle-ci a été rédigée dans un contexte difficile pour l'Empire byzantin : il a été attaqué et vaincu par la flotte normande à la bataille de Dyrrachium en 1081 et ce malgré l'aide apportée par la flotte vénitienne. La bulle précise les privilèges commerciaux accordés aux Vénitiens par les Byzantins, en remerciement de leur aide militaire, ainsi que les raisons pour lesquelles ces privilèges leur sont accordés.

Annonce du plan

Après avoir présenté les privilèges commerciaux obtenus par les Vénitiens (I), on expliquera les raisons qui ont justifié l'attribution de ces privilèges par les Byzantins (II).

| Citations | Explications |
|---|---|
| 1. Les privilèges commerciaux des Vénitiens | |
| | <ul style="list-style-type: none">- Alexis I^{er} Comnène donne des boutiques aux marchands vénitiens dans Constantinople, capitale de son empire et plus précisément à Pérama, quartier situé sur la Corne d'or et protégé des invasions par une chaîne.- il attribue des ports et des comptoirs commerciaux aux marchands vénitiens dans l'Empire byzantin : Constantinople, Dyrrachium.- il accorde la liberté de commerce aux marchands vénitiens par l'empereur byzantin Alexis I^{er} Comnène dans tout l'Empire byzantin et dans sa capitale, Constantinople- il exempte fiscalement les marchands vénitiens : ils sont dispensés de payer le <i>kommerkion</i> (impôt commercial). |
| 2. Les raisons de ces privilèges commerciaux | |
| | <ul style="list-style-type: none">- référence faite à l'intervention militaire de la flotte vénitienne pour aider la flotte byzantine lors de l'attaque menée par le duc normand Robert Guiscard lors de la bataille de Dyrrachium (1081) : elle a eu lieu dans la partie sud de la mer Adriatique, au large de l'actuelle Albanie.- contrairement à ce qui est écrit dans le chrysobulle de 1082, rédigé par l'empereur byzantin Alexis Comnène, la flotte normande de Robert Guiscard sont sortis vainqueurs de la bataille de Dyrrachium. L'empereur byzantin, Alexis I^{er} Comnène, s'est placé sous la protection militaire de la flotte de Venise. |